



AGENT D'ÉLEVAGE CAPRIN

Autres dénominations : Chevrier, Agent technique d'élevage caprin



Mission

L'agent d'élevage caprin réalise principalement les opérations de traite et d'alimentation des chèvres.

Activités



L'agent d'élevage caprin assure la traite des chèvres :

- Il met en marche le système de traite et veille à son bon fonctionnement pendant toute la durée de l'opération.
- Il déplace les chèvres vers l'aire d'exercice en prenant soin d'éviter tout phénomène de stress.
- Il prépare l'animal à la traite (nettoyage des mamelles...) et assure la traite.
- Il observe chaque animal, note ses réactions durant la traite et met en place les ajustements ou actions nécessaires (calmer l'animal, réajuster les faisceaux trayeurs...).
- Il nettoie la salle de traite et le matériel utilisé en veillant à garantir les conditions d'hygiène optimales.
- Il prépare les chèvres à l'arrêt annuel de la production de lait avant la mise bas (tarissement).



L'agent d'élevage caprin réalise les opérations relatives à l'alimentation des chèvres :

- Il adapte le rationnement et les modes d'alimentation définis par le technicien caprin en fonction des différentes catégories d'animaux (chèvres, chevreaux, boucs...).
- Il assure la distribution selon le plan d'alimentation prévu, soit manuellement, soit en utilisant des équipements spécifiques.

L'agent d'élevage caprin peut aussi participer aux activités de reproduction (assister à la mise-bas et veiller à son bon déroulement, donner les premiers soins aux chevreaux...) et effectuer les interventions simples liées à la prévention et au maintien de l'état de santé des animaux (taille des ongles, c'est à dire l'enveloppe cornée au bout du pied...).

L'agent d'élevage caprin peut également être amené à réaliser d'autres activités en relation avec l'exploitation (cultures, travaux divers de maintenance des installations et des équipements...).

Conditions d'exercice

L'agent d'élevage caprin travaille dans une ou plusieurs chèvreries. Il exerce sous l'autorité directe du chef d'exploitation. Ses activités peuvent se dérouler à mi-temps ou à temps plein en fonction du nombre de chèvres. S'il opère exclusivement en élevage, ses horaires correspondent aux débuts de matinée et fins d'après-midi. S'il pratique des travaux complémentaires (cultures...), son rythme de travail sera variable et plus élevé en période de récolte.

Compétences et qualités

L'agent d'élevage caprin dispose de connaissances sur **le développement et le comportement de l'animal**. Il **maîtrise son état sanitaire** et sait ainsi détecter d'éventuelles maladies (mammites ...). Il dispose d'aptitudes au calcul mental à l'égard du respect des rations alimentaires. Il se montre rapide lors de la traite. Il est capable de **manipuler les animaux** avec calme et douceur, tout en faisant preuve d'autorité. Surtout, il possède de **bonnes capacités d'observation** (état de santé de l'animal ...).

Formation

- CAPA Production agricole, utilisation des matériels, spécialité productions animales
- Bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole, Systèmes à dominante élevage
- Certificat de spécialisation Conduite d'un élevage caprin et commercialisation des produits

Perspectives d'évolution

L'agent d'élevage caprin, avec une formation diplômante complémentaire, peut devenir **technicien caprin** ou **contrôleur laitier**.

Il peut également choisir de s'installer comme **chef d'exploitation**.

TÉMOIGNAGE



Mathieu BRUNIERE

*Agent d'élevage caprin, exploitation de 130 chèvres laitières
située en moyenne montagne
Teyssières (26)*

Quel est votre parcours professionnel ?

A 20 ans, j'ai passé un Bac STAE. J'occupe actuellement la fonction d'agent dans une exploitation caprine de 130 chèvres laitières.

En quoi consiste votre métier ?

Dans le cadre de cette fonction, je gère les soins quotidiens aux animaux (dont la traite), je mène les activités de reproduction et participe aussi aux divers travaux de l'exploitation : cultures, foin, entretien des bâtiments, conduite et réparation du matériel agricole...

Au début de chaque semaine, l'employeur définit les grandes lignes de travail. Ensuite, je m'organise comme je le souhaite.

J'apprécie cette autonomie ainsi que la confiance que m'accorde mon employeur dans l'exécution de mon travail.

Quels sont, à votre avis, les qualités primordiales pour exercer votre métier ?

Pour exercer ce métier, j'estime qu'il faut porter un grand intérêt aux animaux, être passionné. Il faut également avoir le sens de l'observation afin d'être en capacité de détecter les troubles du troupeau.



Pour en savoir +

Consulter

- la fiche ROME n° A1410 du Pôle emploi (www.pole-emploi.fr),
- la fiche éleveur de l'ONISEP (www.onisep.fr).

